

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 3 décembre 2015
Paris – Le Bourget, France

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Side-event de l'AFEP lors de la COP 21 sur l'économie circulaire : Les entreprises françaises sont en faveur de politiques publiques et d'initiatives publiques/privées pour lutter contre le changement climatique par le biais de l'économie circulaire

Lors du side-event de l'Afep « *Economie circulaire et changement climatique : quelles politiques publiques pour le défi 2°C ?* » durant la COP 21 le 3 décembre 2015, le lendemain de la publication du paquet de l'UE sur l'économie circulaire, les entreprises ont échangé avec M. Karmenu Vella, Commissaire européen en charge de l'environnement et Mme Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, sur la manière de mieux coordonner les politiques publiques et les solutions d'entreprise afin de lutter contre le changement climatique par le biais de l'économie circulaire. Les entreprises membres de l'Afep sont déjà engagées et prêtes à renforcer leurs efforts en faveur de l'économie circulaire à l'occasion de la nouvelle impulsion apportée par le plan d'actions en faveur de l'économie circulaire de la Commission européenne.

L'économie circulaire joue un rôle déterminant face au défi climatique

L'économie circulaire participe aux stratégies bas-carbone en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre en cascade à tous les stades de la vie des produits (conception, production et consommation).

Karmenu Vella a présenté l'objectif du paquet de l'UE sur l'économie circulaire publié le 2 décembre :

« L'économie circulaire bénéficiera à la société, au climat et aux entreprises. Je sais que la France a déjà développé cette idée par sa législation sur l'économie circulaire ».

Ségolène Royal a réagi aux propos de Karmenu Vella en estimant que « le nouveau paquet « économie circulaire » que la Commission nous a présenté aujourd'hui constitue un pas en avant sur le chemin de la transition vers une économie circulaire ». Toutefois, « il est nécessaire de renforcer significativement l'ambition européenne pour rendre possible cette transition dans un avenir proche ».

Pour les entreprises membres de l'Afep, le déploiement de l'économie circulaire est à portée de main

Tous les acteurs doivent se mobiliser. L'Afep soutient une approche harmonisée à l'échelle européenne tout au long de la chaîne de valeur et conduisant à l'adoption et au partage de grands objectifs. Il convient également d'impliquer les Etats en tant que facilitateurs de projets d'économie circulaire, afin d'atteindre des objectifs communs Entreprise-Etat-Collectivités locales, à l'image des accords concertés (Green Deals) mis en place aux Pays-Bas.

L'Afep a publié son rapport final sur l'économie circulaire ce jeudi 3 décembre 2015

Un groupe de travail, présidé par Jean-Louis Chaussade, Directeur général de SUEZ, a réuni 75 représentants d'entreprises et une vingtaine d'experts tout au long de l'année 2015. Ce groupe a développé ses travaux autour de trois thématiques clés : les retours d'expériences de coopérations inter-entreprises, les outils volontaires réglementaires et législatifs de l'économie circulaire, la formulation de recommandations. Pour Jean-Louis Chaussade, « l'Etat doit donc être facilitateur ; les entreprises doivent également s'engager à travers des démarches volontaires ».

Personne de contact:

Nicolas Boquet
Directeur Environnement Energie de l'Afep
Tel: +33 1 43 59 71 38
Email: fn.boquet@afep.com

Présentation de l'Afep

L'Afep (Association française des entreprises privées) regroupe plus de 110 des plus grands groupes privés exerçant leur activité en France, qui emploient 8,5 millions de personnes dans le monde et représentent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 2 600 Md€ dans le monde. L'Afep participe au débat public avec pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive. Son premier objectif est de porter la voix de ses adhérents auprès des Institutions européennes, des organisations internationales et des pouvoirs publics français. Elle intervient dans l'élaboration des réglementations à caractère horizontal dans les domaines suivants : la lutte contre le changement climatique, l'environnement, l'énergie, la fiscalité, le droit des sociétés, l'économie, les finances, l'information financière, la protection sociale, le droit du travail, la concurrence, la propriété intellectuelle, le droit des consommateurs et la responsabilité sociale des entreprises.

Plus d'informations sur : www.afep.com.

Concernant le travail de l'Afep sur l'économie circulaire

[Brochure de l'Afep sur l'économie circulaire](#)

[Rapport de l'Afep sur l'économie circulaire](#)